

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Distraction du régime forestier de certaines parcelles

Le conseil Municipal accepte la distraction du régime forestier des parcelles section A n° 1062 – 1063 (seulement une partie) – 1183 (seulement une partie) et la 1185. Sur ces parcelles se pratiquent une activité agricole incompatible avec le régime forestier.

Travaux d'extension basse tension pour maison au bourg

Le Conseil Municipal accepte les travaux d'extension de basse tension pour un montant de 400 € pour la construction d'une nouvelle maison au Bourg.

Concours receveur municipal attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal accepte de verser des indemnités au nouveau trésorier mis en place à partir du 1^{er} septembre 2018.

Remboursement assurance

Le Conseil Municipal accepte le chèque de 1 920 € des assurances pour le photocopieur de l'école endommagé par l'orage.

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de recettes des années 2016 et 2017 pour un montant de 29.30 euros.

Autorisation de payer les taxes foncières des sections

Le Conseil Municipal autorise le Maire de payer les taxes foncières des sections.

Participation aménagement de plan d'eau

Le Conseil Municipal accepte le chèque de l'association La Gaule Craonnaise afin de participer à l'aménagement du plan d'eau.

Participation banque alimentaire

Le Conseil Municipal accepte de participer à la banque alimentaire de La Chaise-Dieu pour un montant de 120 €.